

Envoi par courrier et par télécopieur : 627-5072

Québec, le 5 décembre 2005

Monsieur Claude Stevens  
Ministère des Transports  
475, boulevard de l'Atrium, 2<sup>e</sup> étage  
Charlesbourg (Québec) G1H 7H9

**Objet :   Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1-     Les nouvelles courbes de la promenade Champlain

Le projet de promenade Samuel-De Champlain prévoit deux déplacements majeurs du boulevard Champlain par la création de deux courbes importantes, l'une vis-à-vis la côte Ross et l'autre entre les côtes à Gignac et de l'Église.

- Pourriez-vous préciser, pour chacune de ces deux courbes, le rayon de courbure et la vitesse de conception de la courbe.

2-     Les carrefours giratoires et la sécurité routière

Dans une réponse écrite aux questions que lui ont envoyées la commission du BAPE, l'Administration portuaire de Québec affirme que les carrefours giratoires du boulevard Champlain ne seraient « *jamais sécuritaires dans le contexte d'utilisation visé* » (DQ7.1, p. 3).

- Pour mieux apprécier cette affirmation, la commission demande au MTQ de discuter et de comparer la sécurité d'un carrefour giratoire du type de celui proposé au pied de la côte de l'Église avec celle d'un carrefour avec feux de circulation et cela dans le contexte d'une circulation caractéristique de celle qui est prévue sur le boulevard Champlain.

La commission du BAPE compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 12 décembre prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission